



URBANISME

MISE EN LIGNE LE 25-09-2023

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 17306 23 00300

Demande du 03/05/2023

Adresse des travaux :

29 Boulevard GEORGES CLEMENCEAU
17200 ROYAN

DESTINATAIRE

Madame Catherine BOUCHERON FICHEBIN
29 Boulevard Clémenceau
17200 ROYAN

Affaire suivie par Mme BONNET Stéphanie

Objet : Rejet tacite

Envoi Recommandé avec AR

Madame,

Vous avez déposé une demande de déclaration préalable à la mairie de Royan le 03/05/2023.

Par lettre du 26/05/2023 notifié le 31/05/2023, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- **DP02.** : Le plan de masse n'est pas représentatif de l'état existant du terrain (il manque un cabanon présent au fond du jardin et l'aménagement paysager : arbres). Merci d'indiquer également la superficie restante des espaces de pleine terre.
- **DP04.** : Les proportions des façades ne semblent pas respecter (hauteur de toiture, incohérence souches cheminée, ...), il manque les éléments de modénature de la façade. L'élévation de la clôture ne semble pas correcte, terrain en pente mais la cote reste la même.
- **DP11.** : La notice descriptive est incomplète, elle ne reprend pas l'ensemble des travaux (aménagement des abords de la construction), il manque le détail des matériaux et couleur concernant les huisseries, porte de garage sectionnelle? gouttières, marquise ...

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 31/08/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, chargé de l'instruction des dossiers dans la SPR, n'a pas été consulté, en l'absence de documents.

En conséquence, vous redéposerez une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

ROYAN, le 06/09/2023
 Pour le Maire et par délégation,
 Le Premier Adjoint,
 Didier SIMONNET

